

L'Ambassadeur

N° 2023 - 0210246

Bangkok le 12 mai 2023

Madame, Monsieur

Particulièrement nombreuse et diversifiée, la communauté française de Thaïlande constitue un de nos atouts dans le royaume. Si la grande majorité de cette communauté évolue dans des conditions favorables, une part significative de celle-ci vit dans un état de précarité croissant. C'est notamment le cas de certaines personnes âgées dont la situation physique et financière s'est dégradée au cours des dernières années et qui sont confrontées à de nombreuses difficultés, notamment pour veiller à leur santé. L'âge n'étant pas la seule cause de précarité, des accidentés de la vie existent également au sein d'autres générations.

Les services sociaux du consulat sont de plus en plus sollicités pour leur venir en aide, mais l'ambassade ne saurait faire face seule aux demandes émanant de nos compatriotes en détresse. C'est la raison pour laquelle mes services ont développé des liens étroits avec l'Association Française de Bienfaisance en Thaïlande (AFBT) dont l'objet social exclusif est d'apporter son aide aux plus démunis, en complément du soutien de l'Etat dans le cadre d'une dynamique de solidarité qui fait honneur à notre tissu associatif.

J'ai souhaité que l'ambassade accompagne cette association dans sa reconstruction, processus qui l'a notamment conduit à acquérir depuis le 29 août 2022, le statut d'association de bienfaisance de droit thaïlandais, statut qui lui permet de développer ses actions sur l'ensemble du territoire du royaume et de pouvoir recevoir des dons financiers.

Participant à son Assemblée Générale du 28 avril dernier, j'ai pu constater les résultats tangibles de ses actions et la pertinence de ses objectifs dont deux d'entre eux sont particulièrement importants pour notre communauté.

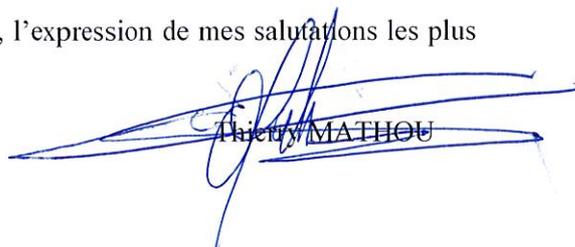
Le premier concerne la prise en charge par l'AFBT des cotisations à la Caisse des Français de l'Etranger (CFE) pour ceux qui n'ont plus accès à une assurance-santé minimale. Cette prise en charge est destinée à ceux dont les faibles revenus financiers leur donnent accès à une cotisation réduite (Catégorie Aidée CFE).

Le second concerne la création d'un service destiné à prendre en charge les personnes dans l'incapacité de faire face à la dématérialisation/informatisation des relations avec les administrations, établissements bancaires et caisses de retraites.

Ces objectifs ambitieux mais salutaires nécessitent des moyens financiers conséquents. C'est pourquoi j'invite tous ceux, chefs d'entreprises ou généreux mécènes, installés en Thaïlande, désireux de venir en aide à nos compatriotes les plus vulnérables, notamment aux personnes âgées en situation précaire, de soutenir financièrement l'AFBT dont le statut de droit thaïlandais permet aux donateurs de déduire fiscalement leurs contributions.

Je remercie le bureau des Conseillers du Commerce Extérieurs de la France en Thaïlande ainsi que la Chambre de commerce franco-thaïlandaise qui jouent un rôle clé au sein de notre communauté de me permettre d'adresser par leur entremise un appel à la solidarité collective afin de susciter un élan de générosité au profit de nos compatriotes en grande difficulté. Je remercie également tous ceux qui répondront à cet appel en contactant l'AFBT (www.bienfaisancethaïlande.org) qui est à votre écoute pour répondre à vos questions.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les plus cordiales.


Thibault MATHOU